

Chicoutimi, 20 Mai 2015

ATT: Commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

317 P  NP  DM85

Projet d'ouverture et d'exploitation  
de la mine d'apatite du Lac à Paul au  
Saguenay-Lac-Saint-Jean

6211-08-006

**Objet : Mémoire sur le projet de mine d'apatite Lac à Paul**

Je suis géologue et citoyen de Chicoutimi.

Je dépose ce mémoire à titre personnel, mais je suis également vice-président exploration pour la compagnie Focus Graphite et président de la section Saguenay de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (ICM). De plus, je siège également à la Table régionale de concertation minière du Saguenay-Lac-Saint-Jean (TRCM) qui dépose également un mémoire en lien au projet.

Je suis favorable au développement du projet de mine d'apatite du Lac à Paul d'Arianne Phosphate dans sa forme actuelle. J'ai suivi tout le processus de développement du projet et je pense qu'Arianne est un exemple à suivre en termes de consultation avec les différents intervenants. Ils ont toujours agi de façon proactive pour informer les parties prenantes de façon à ajuster le projet selon les commentaires et inquiétudes recueillis.

Les projets miniers souffrent malheureusement d'une image négative anachronique qui est basée sur la façon de faire des années 50, 60 et 70, soit à des époques où toute la société agissait différemment par rapport à l'environnement. C'était l'époque des compagnies puissantes qui n'avaient pas de compte à rendre, où les parents fumaient en auto avec les enfants qui ne portaient pas de ceinture de sécurité et où les changements d'huile finissaient dans les fossés ou les égouts. Les compagnies minières n'étaient ni pire ni mieux que la société en général sur plusieurs points. Heureusement les choses ont fortement évolué et les projets miniers actuels sont très bien balisés du côté environnemental et ce facteur ne devrait pas être un frein aux bénéfices positifs de tel projet.

Le projet d'Arianne représente l'exemple parfait de ce qu'est maintenant un projet de développement minier qui respecte l'environnement et la santé des écosystèmes et des humains tout en ayant des retombés économiques importantes. En ce sens le projet de Lac à Paul représente un pas vers le développement d'une filière minérale régionale au Saguenay-Lac-Saint-Jean qui en a bien besoin.

Pour toutes ces raisons je suis favorable à la réalisation du projet pour le bien collectif de la région, mais sans oublier les droits individuels.

Cordialement,

A handwritten signature in cursive script, appearing to read "Benoit Lafrance".

---

Benoit Lafrance

Chicoutimi, Qc